

Lundi 2 mars s'ouvre devant la Cour d'assises spécialement composée le procès de Jérôme Lebeau et de sa mère Marie-Annick. En avril 2017, Jérôme Lebeau avait tiré sur des policiers venus l'interpeller à son domicile. Il est poursuivi pour tentatives de meurtres sur personnes dépositaires de l'autorité publique en relation avec une entreprise terroriste et association de malfaiteurs terroriste en vue de la préparation de crimes d'atteintes aux personnes.



PROTAGONISTES

Jérôme Lebeau: Natif de l'île de la Réunion, 22 ans au moment des faits. Il est mis en examen pour tentatives de meurtres sur personnes dépositaires de l'autorité publique en relation avec une entreprise terroriste et association de malfaiteurs terroriste en vue de la préparation de crimes d'atteintes aux personnes. Il se convertit à l'islam fin 2014 et se radicalise l'année suivante.

Marie-Annick Lebeau: Native de l'île de la Réunion, 56 ans au moment des faits, sous contrôle judiciaire. Elle est mise en examen pour association de malfaiteurs terroriste en vue de la préparation de crimes d'atteintes aux personnes. A l'origine catholique, Marie-Annick se convertit à l'islam après la conversion de son fils, qui l'initie aux préceptes de la religion. Les deux entretiennent une relation fusionnelle où Marie-Annick finira par suivre son fils dans sa radicalisation et refuser de le dénoncer, bien que craignant qu'il ne passe à l'acte en France ou ne parte en Syrie.

PARTISAN DE L'ETAT ISLAMIQUE

Jérôme Lebeau était féru de propagande de l'Etat Islamique (EI) qu'il relayait sur les réseaux sociaux (*Dar al-Islam*, vidéos officielles du groupe, etc). Sur son ordinateur, les enquêteurs retrouvent environ 500 vidéos pro-EI, montrant des scènes de combats et d'exactions, y compris commises par des enfants. En février 2015, il est signalé sur la plateforme Pharos pour ses propos promouvant le djihad armé.

Son compte Telegram comptait plusieurs individus identifiés pour leur appartenance à la mouvance djihadiste. C'est notamment lui qui a mis en contact la Belge Anissa Charchour avec Abu Aslam sur les réseaux sociaux. A cette période, Charchour évoquait l'idée d'un attentat avec Abu Aslam et cherchait à se procurer une arme, tandis qu'Abu Aslam était velléitaire pour le djihad en Syrie.

A partir de 2016, Jérôme Lebeau lui-même envisageait de quitter l'île de la Réunion pour rejoindre l'EI en Syrie. Il a par ailleurs dégradé des lieux de cultes catholiques sur l'île, dont des statues de Saint-Expédit, estimant qu'il détruisait des lieux de "polythéisme" contraires à sa religion. Sa mère Marie-Annick l'a accompagné plusieurs fois sur les lieux profanés.

PREPARATIFS D'ACTION VIOLENTE

Dès fin 2015, Jérôme Lebeau a le projet de commettre un attentat à l'arme à feu contre des policiers ou des militaires en France métropolitaine, estimant que "les policiers sont les ennemis des musulmans". Sa mère était au courant de son projet d'action violente.

Pour mener à bien son action, il commence durant cette période à s'entraîner au tir, multipliant les séances au stand de tir entre septembre 2016 et février 2017. Après février, par souci de discrétion, il s'isole pour s'entraîner au tir au fusil à pompe. Marie-Annick l'accompagne à l'une de ces séances.

En 2016, en l'espace de quelques mois, il se procure plusieurs armes à feu, dont un fusil à pompe et un pistolet semi-automatique avec silencieux, ainsi que des centaines de munitions. Sans ressource, Jérôme Lebeau fait appel à sa mère pour financer l'achat de son arsenal, financement estimé à plus de 1 800 euros pour les armes et les munitions.

Il tente également, sans succès, de confectionner du TATP. C'est sa mère qui, à sa demande, lui achète un masque de protection, utilisé pour éviter l'inhalation de produits nocifs durant la fabrication des explosifs.

TENTATIVES DE MEURTRES

Le 27 avril 2017, lorsque les policiers du Groupe d'intervention de la Police nationale (GIPN) viennent interpellier Jérôme Lebeau au domicile qu'il partage avec sa mère dans la cité Fragrance à Saint-Benoît, le sympathisant djihadiste réunionnais se saisit de son fusil à pompe avant de tirer à deux reprises sur les forces d'intervention, protégées par leurs boucliers.

Si Marie-Annick reconnaît avoir entendu le mot "police" lorsque le GIPN est venu perquisitionner leur domicile, son fils conteste avoir eu conscience que ses tirs visaient des policiers. Il admet en revanche qu'il avait l'intention de tuer, expliquant que "quand j'ai tiré jeudi, c'était pour tuer sinon j'aurais utilisé des balles en caoutchouc". Il nuancera cependant ses propos en déclarant que "au moment où j'appuie (sur la queue de détente) ce n'est pas pour tuer mais pas pour plaisanter non plus".